

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

ANNÉE SCOLAIRE 2019 / 2020

INSCRIPTION : **PIÈCES A FOURNIR :**

Aucune photocopie ne sera faite au lycée

- Une photocopie des vaccins obligatoires (carnet de vaccinations)
- Une photo d'identité **récente** pour le carnet de liaison
- La photocopie du livret de famille **complet**.
- pour les élèves dont les parents sont divorcés fournir une photocopie du jugement faisant apparaître le droit de garde.
- pour les élèves entrant en seconde les bulletins de classe de troisième.
- pour les élèves arrivant en première ou terminale une photocopie de la carte d'identité et de l'attestation de recensement (ou journée défense-citoyenneté)
- pour les élèves boursiers la notification de bourses envoyée par le Rectorat et un RIB ou un RIP.
- pour les élèves de section professionnelle : 16 euros en chèque à l'inscription ou en liquide à la rentrée (deux tee-shirts obligatoires en enseignement professionnel).
- Le code ATEN fourni par le collège pour effectuer les démarches en ligne obligatoires

Les élèves scolarisés dans un autre établissement pendant l'année scolaire 2018/2019 doivent fournir le dossier scolaire s'il a été remis aux parents.

Les élèves boursiers doivent demander obligatoirement un transfert de bourse auprès de l'établissement d'origine.

➤ Tout dossier incomplet sera refusé et obligera la famille à revenir finaliser l'inscription.

TRANSPORTS SCOLAIRES :

Les parents retireront un imprimé auprès du service de transport concerné. L'attestation d'inscription au lycée ou le tampon du lycée sera nécessaire pour le traitement du dossier.

DEMI-PENSION :

Tous les parents recevront une notice d'information relative à la demi-pension lors de l'inscription. **Il leur est fortement conseillé d'inscrire les lycéens à la demi-pension (moins de trois euros pour un repas équilibré).**

INTERNAT :

En raison des places très limitées seuls les élèves de la section aéronautique pourront postuler. **La demande devra être faite auprès de Mme Silvestre, Conseillère principale d'Education lors de l'inscription.** Les élèves les plus éloignés sont prioritaires. Un correspondant habitant la commune de Saint-Louis ou de ses environs sera exigé.

ASSURANCE SCOLAIRE :

Il est vivement recommandé à tous les parents de contracter une assurance scolaire, obligatoire dans le cadre des sorties et activités extra scolaires.

SANTÉ :

Si votre enfant est atteint d'une maladie chronique ou d'un handicap pouvant nécessiter une prise de médicaments durant le temps scolaire ou des aménagements pédagogiques particuliers, prenez contact avec l'infirmière scolaire pour la mise en place du projet d'accueil individualisé.

FOURNITURES SCOLAIRES :

Chaque enseignant fournira sa liste **à la rentrée**. Prévoir un minimum pour le jour de la rentrée (agenda, feuilles, trousse).

ÉQUIPEMENT POUR LES ACTIVITÉS PRATIQUES DE LA SECTION PROFESSIONNELLE :

Un document vous sera remis lors de l'inscription.

DATE et HEURE : selon le tableau ci-joint.

Présence obligatoire des parents munis de leur pièce d'identité. Aucun élève mineur ne sera accepté seul.

DATE	HORAIRE	(Ré)Inscription en classe de :	Elèves scolarisés en 2018/2019 en classe de :
Lundi 01 Juillet	7h30 – 15h30	2 nd e GT Redoublants 2 nd e et 1 ^{ère}	Lycée Stella 3 ^{ème} collège Pointe des Châteaux Autres secteurs
Mardi 02 juillet	7h30 – 15h30	2 nd e GT Redoublants 2 nd e et 1 ^{ère}	3 ^{ème} collège Marcel Goulette Lycée Stella Autres secteurs
Mercredi 03 juillet	7h30 – 12h30	1 ^{ère} STI2D 2 nd e Bac pro Aéro Internes aéro (1 ^{ères} et Term) Dossiers passerelles (toutes demandes)	Elèves affectés, tous secteurs
Jeudi 04 juillet	7h30 – 13h	2 nd e CAP MV	Elèves affectés, tous secteurs
Vendredi 05 juillet	7h30 – 13h	2 nd e Bac Pro MV	Elèves affectés, tous secteurs
Mardi 14 août	7h30 – 11h30	Mentions complémentaires, Retardataires tous niveaux Redoublants Term	Tous secteurs

MANUELS SCOLAIRES :

Les manuels scolaires seront exigés à la rentrée pour toutes les classes des sections générales et technologiques. Les livres sont à la charge des familles.

La coordination indépendante des parents d'élèves (CIPE) propose la location des livres sur présentation de l'attestation d'inscription et dans la limite de leurs stocks. Ceci est un service rendu par l'association dans la mesure de ses possibilités. *A titre indicatif, le prix d'achat moyen de chaque manuel neuf est de 30 euros.*

La location des manuels doit être payée à chaque début d'année scolaire **MÊME EN CAS DE REDOUBLEMENT.**

Les familles bénéficiaires de la CMU et résidant sur la commune de Saint-Leu, peuvent obtenir 40€ d'aide sous forme de bon de commune. La région donne une aide de 50€ à toutes les familles sans conditions de ressources. Pour bénéficier de cette aide, il revient aux familles de faire la demande auprès de la Région, en y joignant le reçu qui vous sera remis lors de la location des manuels.

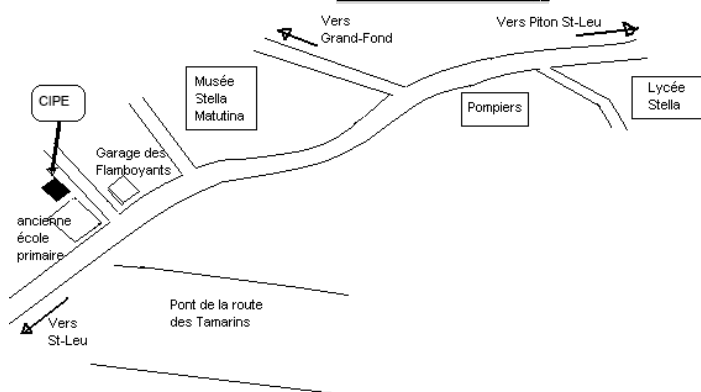
Les manuels scolaires 2018/2019 doivent être remis au local de la CIPE avant la réinscription. **Une attestation de remise des manuels scolaires sera exigée pour la réinscription au lycée.**

Ouverture du local de la CIPE : Du 03.06.19 au 16.07.19 ouverture de 8h à 12h30 et de 13h à 17h. Fermeture totale du 17.07.19 au 11.08.19 inclus. Réouverture le 12.08.19, avec reprise des horaires habituels du **lundi au vendredi de 9h à 16h en journée continue.**

INDICATIONS TARIFAIRES :

CLASSE	LOCATION	CAUTION
SECONDE	120 €	30 €
PREMIÈRE	120 €	30 €
TERMINALE L	80 €	70 €
TERMINALE SI/ STI2D	90 €	70 €
TERMINALE ES/ SVT	120 €	70 €

PLAN D'ACCÈS :



Tel : 02.62.34.02.09

Mail : cipe.saint.leu@gmail.com